

COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE DU MARDI 26 JANVIER 2016

Présents : Mme CUBY (Adjointe), Mme CHOLLET (Adjointe), M. LARUELLE & M. CUZZIT (1001 repas), Mme HOSTEETLER, Mme CHARPANTIER & Mme LANOE (restaurant scolaire Maisse), Mme DUHAMEL, Mme FLORET & Mme FOUET (restaurant scolaire Voinier), Mme MUROT & Mme ROULLARD (restaurant scolaire Maternelle), Mme VELLOZZI (représentante A.L.P.E.)

Excusés : Mme MAMET (Directrice Maternelle), M. CHAUBIRON (Directeur Élémentaire).

Mme CUBY a organisé cette réunion suite à la demande d'une représentante de l'association des Parents d'Elèves pour faire un point de situation sur les différents services.

Mme Vellozzi membre du bureau de l'A.L.P.E nous fait savoir que l'association est en réorganisation suite à la démission de la Présidente récemment nommée.

GRUPE SCOLAIRE DE VOINIER :

- Effectif sur le restaurant scolaire variable : entre 86 et 95 enfants par jour,
- 5 agents affectés au service de restauration chaque jour.

GRUPE SCOLAIRE DU MAISSE :

- Effectif au restaurant scolaire variable : entre 120 et 135 enfants par jour,
- 5 agents affectés au service de restauration le lundi & vendredi,
- 6 agents affectés au service de restauration le mardi & jeudi.

La création du poste de Mme FLORET Laëtitia nous a permis de renforcer les équipes sur les services de restauration scolaire et des T.A.P.

GRUPE SCOLAIRE MATERNELLE :

- Effectif au restaurant scolaire variable : entre 82 et 95 repas par jour,
- 4 agents permanents plus 1 ATSEM chaque jour.

Mme CUBY et Mme CHOLLET insistent sur le fait que les sites de la maternelle et du Maisse arrivent au maximum de leur capacité d'accueil.

Pour le Maisse, la capacité d'accueil est de 100 enfants d'où la nécessité de faire deux services. Les locaux construits aux normes de l'éducation nationales sont très bruyants.

Pour Voinier, nous sommes passés de 3 agents il y a 2 ans à 5 actuellement.

Mme CHOLLET aborde le projet de construction d'une cuisine en maternelle, elle précise qu'il s'agit en premier lieu d'une mise aux normes et fonctionnalité des locaux ce qui n'engendrera pas forcément une augmentation des places.

Le personnel des services de restauration font les demandes suivantes à notre prestataire :

- Possibilité d'avoir du poisson 2 fois par semaine car les enfants éprouvent une lassitude à avoir systématiquement de la viande en sauce : 1001 repas essayera de faire le maximum mais reconnaît que la rareté du poisson et son coût peuvent être un frein à cette demande
- Avoir plus souvent des entrées chaudes (pizzas, quiches, etc.) : selon les critères nationaux, le prestataire se doit de respecter le cahier des charges et suivre l'avis de la diététicienne, à savoir possibilité d'en servir 1 fois /20. Par conséquent, cette demande ne peut être prise compte.
- Remettre des potages car les enfants appréciaient beaucoup ce genre d'entrée : le prestataire va étudier la possibilité de répondre positivement (nécessité de matériel adapté)
- Avoir un vrai gâteau d'anniversaire comme cela avait été spécifié par contrat : lorsqu'il est indiqué « Gâteau d'anniversaire » sur le menu, le personnel réceptionne des parts de gâteaux prédécoupés aux fruits confits ou autres. Les enfants adorent le chocolat !!! Le prestataire est surpris et n'est pas au courant de l'absence du gâteau. Il nous promet que dorénavant, le gâteau d'anniversaire sera livré.

M.LARUELLE profite de cette réunion pour nous exposer leur projet « Zéro Gaspi » mis en place sur plusieurs écoles, avec un service de type Self :

- pour permettre aux enfants de se responsabiliser,
- apprendre à manger de tout,
- à ne plus jeter.

Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'augmenter la qualité des produits proposés, plus de produits locaux, plus de produits Bio.

M. LARUELLE nous invite à nous rendre sur place de façon à constater par nous-même l'utilité et la qualité de ce dispositif.

Actuellement, Mme Cuby souhaite privilégier la qualité du repas où les enfants sont encore servis et bénéficient d'un moment un peu familial. Les enfants ont pour elle bien le temps d'être dans le système du self, du collègue jusqu'au monde du travail.

Le système de self questionne les personnes présentes qui doutent qu'un enfant seul se servira des légumes s'il ne les aime pas. Ne va-t-on pas vers un manque d'équilibre alimentaire ?

Discipline :

Mme CUBY souhaite aborder le problème de discipline qui devient de plus en plus récurrent sur chacun des sites.

Nous sommes de plus en plus confrontés à des enfants qui emploient un langage vulgaire, qui font preuve d'un comportement de plus en plus agressif, qui sont dans l'incapacité de respecter les règles en collectivité et qui répondent au personnel.

Face à cette situation, nous sommes amenés de plus en plus souvent à appliquer notre règlement qui stipule :

En cas d'indiscipline de l'enfant, et sur proposition des agents d'encadrement, le Maire pourra engager les sanctions suivantes :

- Courrier d'avertissement,
- Exclusion temporaire (après le 1^{er} courrier d'avertissement),

- Exclusion définitive (après la 1^{ère} exclusion temporaire).

Il est regrettable d'être confronté à un manque de compréhension de certains parents qui contestent notre décision. Le premier courrier a pour but d'alerter les parents sur le comportement de leur enfant mais en général, c'est lors de l'exclusion qu'une demande de RDV est faite pour contester.

Mme Cuby remercie M. Laruelle qui a apporté la galette des rois et la boisson.

La séance est levée à 20h00.